

2016-2021

PROJET ASSOCIATIF



APAM 11

Conscient de la responsabilité sociale de l'association, en tant que mandataire de la justice, mais aussi en tant qu'employeur et acteur sur le territoire audois, le Conseil d'Administration de l'APAM 11 entend mettre au cœur de son action auprès des personnes vulnérables les valeurs mises en exergue dans ce projet de service 2016/2021.

Il est en cohérence avec le projet de service, élaboré par les professionnels.

En tant que Présidente, je ne peux que me louer de cette dynamique porteuse de lien social, de dignité et de générosité.

Corinne BELEY

1. Introduction

Depuis sa création, l'Association de Protection juridique et d'Accompagnement social des Majeurs (APAM 11) a eu pour vocation l'accompagnement de personnes vulnérables, plus particulièrement dans le champ de la protection juridique des majeurs. Association loi 1901 créée en 1990 sous la dénomination d'AGAT, elle affirme son ancrage fort sur le territoire de l'Aude et plus particulièrement son attachement à la ville de Limoux où se situe son siège.

Actuellement, l'Association a 4 agréments :

- service mandataire judiciaire à la protection des majeurs
- enquêtes sociales
- mesures ad hoc ;
- mesure d'accompagnement social personnalisé.

Ce projet associatif de 2^{ème} génération s'appuie sur la réflexion menée lors de groupes de travail des administrateurs, de sa Présidence avec la participation de la Directrice du service mandataire, accompagnés par le cabinet EQR Conseil qui a assuré l'animation et la mise en forme des débats.

Il permet de répondre à 3 grandes questions pour les 5 années à venir : qui sommes-nous, vers où voulons-nous aller, comment souhaitons-nous y aller ?

L'objectif de ce projet est de donner du sens aux actions menées, affirmer la politique portée par le Conseil d'Administration, énoncer une ligne de direction mais aussi la partager avec les salariés des services qu'elle gère, présenter et communiquer sur l'Association.

2. L'APAM 11

1.1. Un engagement ancien auprès des personnes vulnérables

La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance.

En lien avec la recommandation de l'ANESM, l'APAM 11 développe ses valeurs fondatrices au profit de personnes ayant besoin d'un accompagnement social ou médico-social. Elles se traduisent dans les pratiques mises en œuvre sur le terrain de l'accompagnement. Portées par un engagement éthique et déontologique en référence avec la réglementation du secteur médicosocial, elles énoncent :

- l'engagement auprès de ces personnes afin de contribuer à une plus grande justice sociale ;
- la promotion de l'amélioration des situations dans le respect de la spécificité de chacun ;
- le respect de la personne, de ses droits, de sa place de citoyen et de son entourage ;
- un professionnalisme rigoureux dans la mise en œuvre des missions, qui permet une réponse aux exigences réglementaires, dans le respect des besoins des personnes accompagnées ;
- le conseil d'administration et les professionnels sont des acteurs de l'avenir de l'APAM 11. Ils contribuent ensemble à son développement.

1.2.Des missions déployées au profit de personnes accueillies citoyennes

Fort de ses valeurs, l'Association indique ses missions dans ses statuts. Il s'agit ainsi de réaliser :

- l'exercice de toute mesure de protection sur mandat judiciaire tel que prévu par les lois et leurs décrets d'application ;
- l'aide aux personnes dans leurs démarches et formalités relatives à la gestion de leur patrimoine ;
- l'organisation de contacts et la recherche de collaboration entre les secteurs publics, semi-publics et privés ;
- d'une façon générale toute intervention de quelque nature que ce soit dans le cadre de la vocation sociale de l'association.

1.3.Une gouvernance associative qui souhaite évoluer

1.3.1. Les statuts

Prenant en compte l'évolution des besoins des populations accompagnées, des politiques publiques et la place centrale de la personne dans la mise en œuvre de son projet de vie, l'APAM 11 souhaite actualiser ses statuts.

1.3.2. La structuration de l'organisation

Dans ses statuts, l'Association indique les modalités de structuration de l'Association : un conseil d'administration de 4 à 18 membres, deux postes réservés aux membres fondateurs, deux à des personnes issues de la magistrature, renouvellement par tiers chaque année...

Aujourd'hui l'Association est uniquement constituée des administrateurs associatifs. Elle souhaite pour l'avenir ouvrir le Conseil d'Administration à des adhérents fédératifs porteurs de valeurs partagées tels que l'UNAFAM, l'UNAPEI, France Alzheimer, aux membres du Comité Départemental de la citoyenneté et de l'autonomie¹ (CDCA) dans lequel l'Association est représentée, aux associations médicosociales en lien avec son objet...

Par ailleurs, dans le même mouvement, elle souhaite réactiver la possibilité d'avoir des membres actifs.

1.4.Une volonté d'associer tous les acteurs associatifs à l'avenir de l'APAM 11

1.4.1. Des administrateurs investis

Le conseil d'administration se réunit régulièrement sur convocation de la présidence ou sur demande d'au moins un quart des administrateurs. Il délibère sur l'ensemble du fonctionnement de l'Association et des missions qui lui sont confiées.

Le Conseil d'administration donne le cadre dans lequel fonctionnent les services et met en place les délégations nécessaires. A ce titre, la directrice du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs et du service Mesure d'Accompagnement Social Personnalisée dispose d'un document unique de délégation².

Il se donne aussi pour mission de soutenir toutes actions ou démarches politiques permettant de développer, renforcer les missions des différents services dont il est gestionnaire.

¹ Ancien Coderpa modifié par la loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement

² Loi 2002-2 du 2 janvier 2002

1.4.1. Prendre l'avis des personnes accueillies

L'Association souhaite entendre l'avis des personnes accueillies sur les prestations qui sont mises en œuvre, qui seront relayées par les directions des services qu'elle gère.

L'APAM 11 réfléchira à des modalités adaptées d'association des personnes accueillies telles que des temps festifs et d'échanges partagés avec le Conseil d'Administration. La nécessité d'intervenir sur les deux sites actuels sera prise en compte.

1.4.2. Partager avec les professionnels

Le Conseil d'Administration se donne les moyens de rencontrer les salariés, de les associer et de partager avec eux les valeurs et orientations qu'il souhaite donner à l'association : des salariés peuvent être conviés pour leur expertise auprès du Conseil d'Administration, ils sont invités aux vœux, à l'assemblée générale, à un repas festif...

Le Conseil d'Administration a également pris la décision de se réunir sur les sites de Limoux et de Narbonne.

1.5. Des ressources humaines au cœur du projet mené

Le Conseil d'Administration définit la politique de l'Association et veille à son application.

La direction des services met en œuvre cette politique et dirige les structures dont elle a la charge.

Le conseil d'administration s'attache à ce que ces différents rôles soient respectés. Il souligne cependant l'importance d'un travail de complémentarité entre la Présidence et la Directrice, porteur d'enrichissement pour les services ainsi que favorable à la mise en œuvre d'un climat social propice à la bienveillance des personnes accueillies.

Les professionnels de l'APAM 11 sont des ressources fondamentales. L'Association, consciente de sa responsabilité sociale, veille au respect des salariés et à mettre en œuvre un mode de gouvernance respectueux de ces derniers et de la réglementation. Elle s'inscrit dans une démarche de partage des valeurs associatives. L'Association reconnaît le besoin pour les salariés de progresser, de s'élever, de se former mais également de se sentir en sécurité et de travailler de manière sereine et harmonieuse. Elle indique par ailleurs que la nécessité d'un climat de confiance n'exclut pas le contrôle.

1.6. Un engagement dans une démarche qualité pérenne

Le développement d'une démarche Qualité pérenne s'inscrit pleinement dans la philosophie de l'Association. Elle fait résonance avec les valeurs fortes associatives : valider la place centrale des personnes accueillies au sein des services, impliquer les professionnels, améliorer en continu les prestations proposées, pérenniser les actions menées.

Les administrateurs de l'APAM 11 souhaitent s'impliquer dans ce processus auprès des professionnels : recherche de modalités de travail favorisant la qualité, participation aux temps d'évaluation des services qu'ils gèrent, à l'écriture du projet de service du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs ou de celui du service Mesure d'Accompagnement Social Personnalisée.

3. Des projets pour demain

Rechercher de nouveaux locaux pour les sites de Limoux et Narbonne

La recherche de nouveaux locaux pour les deux sites des services de l'Association est aujourd'hui une nécessité : ils ne correspondent plus aux besoins des salariés, à l'accueil des personnes accueillies, aux normes actuellement en vigueur pour les services médico-sociaux.

Dans le cadre de cette recherche, le Conseil d'Administration souhaite maintenir le site de Limoux ainsi que celui de Narbonne. La question d'un achat ou d'une location pour le site de Limoux sera travaillée.

Très rapidement, le Conseil d'Administration associera les professionnels afin de recueillir leurs besoins spécifiques, en lien avec les préconisations du médecin de santé au travail.

Répondre aux appels à projet de l'Agence Régionale de Santé ou du Conseil Départemental

L'Association dispose d'une bonne expertise par ses professionnels. Elle constate l'augmentation des besoins des personnes accueillies qu'elle accompagne, notamment les personnes en situation de handicap et plus particulièrement psychique. Ainsi, en lien avec son objet social, elle envisage de répondre aux appels à projet proposés par l'Agence Régionale de Santé ou le Conseil Départemental sur des projets tels que SAVS, SAMSAH,... ou dans la reprise d'Association.

Améliorer la communication externe associative

Communiquer sur les valeurs et missions de l'APAM 11 relève des missions politiques du Conseil d'Administration et des administrateurs. C'est un axe d'amélioration repéré notamment dans l'évaluation interne du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs. Cette communication pourra reposer sur la mise en ligne d'un site internet, des parutions dans la presse locale et/ou spécialisée, la participation à des colloques...

Maintenir le développement d'actions de mutualisation avec d'autres associations mandataires

Le service mandataire judiciaire à la protection des majeurs entretient des liens construits et efficaces (analyse des pratiques professionnelles, formation, commandes groupées) avec d'autres services mandataires (Aude, GCSM du Grand Sud-Ouest). L'APAM 11 souhaite que ces partenariats persistent et se développent.

Initier des groupes de réflexion mixtes administrateurs/professionnels par thème

Les administrateurs ont émis le souhait d'initier des groupes de travail mixtes administrateurs/professionnels sur des thèmes comme la communication, le patrimoine, le recrutement, la qualité, ... pour réfléchir à des leviers d'action et améliorer la performance de l'APAM 11.

4. Le plan d'actions à 5 ans : les grandes orientations associatives

Objectifs	Actions	Pilote	Délai	Moyens	Indicateurs de réalisation Sources de preuves	Niveau de réalisation			
Trouver de nouveaux locaux pour le site de Limoux (achat ou location)	<ul style="list-style-type: none"> Prendre contact avec des agences S'approcher des institutionnels qui disposent de biens potentiellement à louer ou à vendre (Préfecture, Ville, communauté de communes... 	Présidente	2016	<ul style="list-style-type: none"> Budget 	<ul style="list-style-type: none"> Rendez-vous Comptes rendus de visites Comptes rendus de rencontres 				
	<ul style="list-style-type: none"> Mener une consultation avec les salariés 	Directrice	2016	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> 				
	<ul style="list-style-type: none"> Monter le PPI 	Présidente/ directrice	2016	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> Accord des financeurs 				
	<ul style="list-style-type: none"> Trouver un architecte 	M. Debeaux	2016	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> 				
	<ul style="list-style-type: none"> Conduire le projet 	CA / Directrice	2019/2020	<ul style="list-style-type: none"> Budget 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi (PV) Information partenaires/salariés Retour d'expérience 				
	organiser le déménagement	Directrice		<ul style="list-style-type: none"> Budget 	<ul style="list-style-type: none"> emménagement 				
Trouver de nouveaux locaux pour le site de Narbonne	<ul style="list-style-type: none"> Prendre contact avec des agences S'approcher des institutionnels qui disposent de biens potentiellement à louer ou à vendre (Préfecture, Ville, communauté de communes... Poursuivre la réflexion sur la mutualisation d'un lieu commun à plusieurs associations ayant 			<ul style="list-style-type: none"> D° ci dessus 	<ul style="list-style-type: none"> 				

	des missions voisines								
	<ul style="list-style-type: none"> Mener une consultation avec les salariés 			<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> 				
	<ul style="list-style-type: none"> Monter le PPI 			<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> 				
	<ul style="list-style-type: none"> Conduire le projet 			<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> 				
	<ul style="list-style-type: none"> Organiser le déménagement 			<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> 				
Améliorer la communication externe associative	<ul style="list-style-type: none"> Créer un site internet 	M. Henarejos	2017	<ul style="list-style-type: none"> Budget associatif 	<ul style="list-style-type: none"> Site internet effectif 				
	<ul style="list-style-type: none"> Créer une plaquette associative 	Mme Laffont	2017	<ul style="list-style-type: none"> Budget associatif 	<ul style="list-style-type: none"> Plaquette éditée et diffusée 				
	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer un plan de communication 	Présidente	2016		<ul style="list-style-type: none"> Plan de communication élaboré 				
	<ul style="list-style-type: none"> Se faire connaître auprès des institutions, associations, fédérations... 	CA	Toute la durée du projet		<ul style="list-style-type: none"> 				
	<ul style="list-style-type: none"> Organiser une journée/colloques/thématique annuelle 		Chaque année		<ul style="list-style-type: none"> 				
Réviser les statuts	<ul style="list-style-type: none"> Actualiser la rédaction et/ou modifier certains items 	CA	2017	Budget associatif (avocat conseil)	<ul style="list-style-type: none"> Dépôt des statuts en Préfecture 				